

## **Avec la Covid 19, l'année 2020-2021 sera différente**

Nous devons tenir compte des mesures préfectorales  
et des recommandations de la FFRS.

Toutes les personnes qui voudront participer à une randonnée  
devront s'inscrire à celle ci

### **Avant 21 h le vendredi précédent la sortie.**

Ces inscriptions se feront à l'adresse mail : [rsbrando15@laposte.net](mailto:rsbrando15@laposte.net)

\*\*\*\*\*

Pour chaque sortie Rando 15 le lieu de rendez-vous sera  
à 9h30 au départ de la rando.

le lieu sera donné sur la fiche d'info de la rando qui sera publiée  
sur le blog la semaine précédent la sortie

\*\*\*\*\*

Le club n'a pas vocation à organiser le covoiturage. Toutefois le décret n°2020 - 860  
du 10 juillet 2020 constitue le texte de référence en la matière.

Dans les véhicules utilisés pour le covoiturage mentionnés à l'article L. 3132-1 du  
code des transports, deux passagers sont admis sur chaque rangée de sièges. Cette  
limitation ne s'applique pas lorsque les passagers appartiennent à un même foyer ou  
à un même groupe de passagers voyageant ensemble, ni à l'accompagnant d'une  
personne handicapée.

Cependant, en cas de circulation active du virus, il est conseillé de respecter un  
passager par rangée.

Pour se rendre sur site. Les personnes qui n'ont pas de véhicule, devront trouver un  
chauffeur qui participe à la sortie, et qui accepte de les covoiturer.

Je prévois de faire la première sortie accessible en transport en commun pour que  
les adhérents puissent échanger leurs coordonnées afin de prévoir leurs futurs  
déplacements.

Comme pour les marches, voici des consignes à respecter :

#### **Avant, Pendant et Après l'activité :**

- Respecter les gestes barrières concernant le lavage des mains  
(avant, pendant si nécessaire et après la pratique), la salutation et l'éternuement,
- Respecter des distances de sécurité minimales (rester à une distance d'au moins 2  
m),
- Porter un masque avant et après l'activité, (et pendant si nécessaire lorsque la  
distance d'au moins 2m ne peut pas être respectée).
- Éviter le prêt de matériel, dans le cas contraire le nettoyer et le désinfecter avant et  
après la séance,
- Se désinfecter les mains en cas de contact physique avec une autre personne,
- Collations et boissons individuelles et personnelles,
- Proscrire l'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, par exemple).

A mercredi 30 septembre 2020 **s'il n'y a pas un reconfinement** - Paul